

Règlement du tirage au sort « Accès à l'application FeminiSens offert pendant un an »

1. Organisateur

Le présent tirage au sort est organisé par **Kenza Sefrioui**, micro-entreprise immatriculée sous le SIRET **989 021 464 00015**, dont le siège social est situé 23 rue Hugède, 94340 Joinville-le-Pont, France, éditrice de l'application et du site **FeminiSens** (ci-après « l'Organisateur »).

2. Période du tirage au sort

La période de participation débute 15 jours avant la date de l'atelier et se termine le jour de l'atelier, au moment du lancement officiel de l'atelier.

3. Modalités de participation

Pour participer, chaque personne doit :

- S'inscrire à l'atelier organisé par Feminisens
- Fournir une adresse email valide et, le cas échéant, son prénom.

Aucune obligation d'achat. La participation est gratuite.

Ce tirage au sort n'est ni organisé ni sponsorisé par Apple ni Google, ni Meta Platforms, Inc. Facebook™ et Instagram™.

4. Conditions de participation

- Réservé aux personnes **âgées de 18 ans et plus** à la date de participation.
- **Une seule participation par personne** (même email).
- Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

5. Dotation

Un(e) gagnant(e) remportera :

- **Un accès à l'application FeminiSens pendant un an**, d'une valeur indicative de **149 € TTC**.

Cet accès concerne tous les contenus Premium disponibles sur l'application FeminiSens (hors services additionnels futurs, partenaires externes ou contenus payants spécifiques).

Pour bénéficier de ce gain, la ou le gagnant(e) devra télécharger l'application FeminiSens (iOS ou Android) et créer un compte avec l'adresse email renseignée lors de son inscription à l'atelier.

Le gain est strictement individuel, non cessible, non échangeable et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

6. Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire via un outil de type random.org, le jour de l'atelier.

Le résultat sera communiqué par email à la gagnante ou au gagnant dans un délai maximum de 14 jours suivant le tirage.

En cas de non-réponse dans un délai de 14 jours, un nouveau tirage pourra être effectué pour désigner un(e) gagnant(e) de remplacement.

7. Traitement des données personnelles

Les données collectées dans le cadre de ce tirage au sort sont utilisées exclusivement pour :

- Enregistrer la participation ;
- Procéder au tirage au sort ;
- Contacter le ou la gagnante.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et sur vos droits, vous pouvez consulter la Politique de Confidentialité de FeminiSens :

https://app.feminisens.com/docs/privacy_policy.html

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à contact@feminisens.com.

8. Responsabilité de l'organisateur

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas :

- D'impossibilité de participer due à un problème technique ou de connexion ;
- De participation non conforme au règlement ;
- De perte, retard ou erreur d'acheminement de l'email d'information.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le tirage au sort en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

9. Réclamations

Toute réclamation relative au tirage au sort doit être adressée par email à **contact@feminisens.com** dans un délai de 30 jours suivant la date du tirage au sort.

Aucune contestation ne sera recevable passé ce délai.

 **Version en vigueur : 25/08/2026**

La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.